

# V.I.E à temps partagé

**IMED**

## Présentation du dispositif

Les entreprises peuvent disposer d'un V.I.E à temps partagé pour celles souhaitant s'implanter à l'international tout en recrutant des talents pour leur développement export.

Le V.I.E temps partagé c'est pour :

- le volontaire qui effectue sa mission pour le compte de plusieurs entreprises (2 à 3),
- le volontaire qui partage son temps en fonction des besoins et des missions confiées par les entreprises.

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

#### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier d'un V.I.E partagé les PME :

- de moins de 50 M€ de CA et moins de 250 salariés,
- ayant un siège social ou un établissement secondaire en région et une activité de production ou de service,
- à jour de ses cotisations sociales et fiscales.

Le V.I.E à temps partagé est limité à 24 mois de mission au cours des 36 derniers mois.

Depuis 2021, sont également éligibles les entreprises basées dans la Région Hauts-de-France pour des missions de développement commercial uniquement et de 12 mois minimum.

#### — Candidats éligibles

Le candidat doit obligatoirement être âgé entre 18 et 28 ans, être de nationalité française ou européenne et justifier d'un casier judiciaire vierge.

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

La Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur soutient le développement à l'international de ses entreprises en finançant le V.I.E temps partagé, d'une subvention comprise entre 5 000 et 15 000 €.

Le conseil Régional Hauts-de-France soutient le développement à l'international de ses entreprises et propose des financements pour leurs projets V.I.E :

- à hauteur de 6 000 € par projet lorsque l'indemnité V.I.E est < à 2 500 € par mois,
- à hauteur de 9 000 € par projet lorsqu'elle est > à 2 500 € par mois,
- pour le 2ème et le 3ème V.I.E aidé, application d'un rabais de 50%.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

L'entreprise doit contacter l'Imed et l'organisme se charge de monter les dossiers pour l'entreprise.

---

## Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Forme juridique
  - › Sociétés commerciales
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux
    - › Situation financière saine
  - › Lieu d'immatriculation
    - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

---

## Organisme

### IMED

### Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement

- 147 rue Paradis  
13006 MARSEILLE  
Téléphone : 04 91 91 47 72  
Télécopie : 04 91 52 98 02  
E-mail : [info@imedfr.org](mailto:info@imedfr.org)